

Entre charité chrétienne et service social : l'Église catholique de Québec et le Conseil central des Œuvres (1944-1966)

Émilie Fiset

Résumé

Fondé par décret en 1944 et existant sous cette appellation jusqu'en 1966, le Conseil central des Œuvres de Québec se voit confier la tâche colossale de mettre de l'ordre dans les œuvres de charité de la région de Québec. Pour atteindre son objectif, il s'appuie sur le développement des sciences sociales et sur les professionnels issus de la nouvelle École de service social. Tout en maintenant les liens qui l'unissent à la tradition de charité chrétienne et à l'Église catholique de Québec, il cherche ainsi à mettre en place des structures modernes. Cet article s'appuie sur l'étude de la correspondance entre l'archidiocèse de Québec et le Conseil des Œuvres ainsi que sur deux mémoires rédigés par des personnes ayant travaillé au sein de l'association. Par l'analyse de ce que ces sources révèlent sur l'évolution de ses liens avec l'Église, nous tenterons de montrer que le Conseil des Œuvres représente une période de transition dans l'histoire du service social au Québec.

La première moitié du xx^e siècle est une période de redéfinition pour l'Église catholique à l'échelle mondiale, un mouvement concrétisé par la tenue de Vatican II entre 1962 et 1965. Cet autoexamen est le fruit de changements déjà entamés dans les pratiques de l'Église ainsi que dans sa relation avec les fidèles et la société. Au Québec, cela se traduit notamment par un mouvement de sécularisation qui affecte les nombreux secteurs sous l'influence de l'Église catholique, dont l'assistance sociale. C'est dans ce contexte de transformation qu'est fondé le Conseil central des Œuvres de Québec, officiellement incorporé en février 1945¹. L'association existe sous cette appellation jusqu'en 1966, moment où elle adopte le titre de Conseil des Œuvres et du bien-être de Québec.

Au sein du Conseil central des Œuvres de Québec, la valeur chrétienne de bienfaisance s'appuie sur des structures inspirées par le

développement du champ des sciences sociales. Par l'étude de ses rapports avec l'Église catholique, cet article vise à montrer que le Conseil central des Œuvres de Québec représente une période de transition et de professionnalisation dans l'histoire du service social au Québec.

L'histoire du Conseil central des Œuvres de Québec ne fait pas l'objet d'une bibliographie importante. Les ouvrages traitant de l'histoire religieuse du Québec sont nombreux, ce qui permet de comprendre le contexte entourant la fondation de l'organisme. Ils ne traitent cependant pas du Conseil central des Œuvres lui-même. Dans *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, par exemple, Lucia Ferretti souligne l'apparition des premières agences diocésaines sans toutefois s'arrêter au Conseil central des Œuvres de Québec². Sous la direction d'Albert Faucher, l'ouvrage collectif *Cinquante ans de sciences sociales à l'Université Laval: l'histoire de la Faculté des sciences sociales*³ souligne les liens unissant l'École de service social et le Conseil central des Œuvres de Québec. Simone Paré y note des initiatives qui ont précédé le projet de 1945: le Secrétariat des Œuvres, le Secrétariat des familles et le Service familial de Québec⁴. Le projet d'exposition virtuelle *Naître et grandir à Québec, 1850-1950*⁵, réalisé par le Centre interuniversitaire d'études québécoises, retrace, quant à lui, un bref historique de l'association. Pour leur part, Marie-Andrée Couillard, Jean-Louis Gendron et Hector Ouellet consacrent une partie de leur ouvrage *Histoire et développement du mouvement Centraide de Québec*⁶ à l'histoire du Conseil central des Œuvres de Québec, ancêtre de Centraide-Québec. Selon les auteurs, les quelques pages consacrées à l'organisme représentent une « première étape dans la reconstruction de l'histoire du Conseil central des Œuvres de Québec, travail qui n'a pas été encore fait⁷ ». En l'absence d'études détaillées, il faut donc se tourner vers la documentation produite pendant l'existence de l'association. Dans cette catégorie sont compris les allocutions, les rapports et les autres documents produits par l'association elle-même ainsi que les études, les mémoires et les thèses réalisés entre 1944 et 1966 en collaboration avec le Conseil central des Œuvres de Québec.

Cet article est le fruit d'une rencontre avec un obstacle au cours de recherches dans le cadre de notre mémoire de maîtrise en histoire. Le Conseil central des Œuvres de Québec est traité dans notre mémoire où il fait partie d'une problématique plus large incorporant d'autres associations similaires⁸. La recherche sur le Conseil central des Œuvres de Québec s'est rapidement présentée comme un cas à part. Contrairement aux autres groupes étudiés, nos recherches n'ont jusqu'à maintenant révélé l'existence d'aucun fonds répertorié portant sur le Conseil central des Œuvres de Québec. Cette absence de sources primaires explique peut-être en partie le peu de littérature traitant de l'histoire du Conseil central des Œuvres. De ce fait, la section consacrée au Conseil central des Œuvres de Québec dans *Histoire et développement*

du mouvement Centraide de Québec illustre bien la difficulté à retracer des archives. Outre les mémoires réalisés au cours de l'existence du Conseil des Œuvres, cet ouvrage représente l'étude la plus exhaustive de l'histoire de l'association que nous ayons rencontrée jusqu'à maintenant. Malgré cela, les sources de première main utilisées par les auteurs sont peu nombreuses. Elles se limitent à des entrevues menées auprès d'une personne impliquée dans l'organisme à cette époque ainsi qu'un document reprographié portant sur les faits saillants de l'histoire de Centraide⁹.

L'assistance des archivistes de l'archidiocèse de Québec nous a permis de consulter un dossier regroupant des lettres et d'autres documents échangés entre l'archevêché et l'association¹⁰. Ce dossier représente un peu plus de deux cents pages de communications échangées entre l'archidiocèse et le Conseil central des Œuvres de Québec entre 1942 et 1981. Il s'agit d'une ressource documentaire qui n'a pas été exploitée jusqu'à présent dans les études portant sur l'association, à notre connaissance du moins. Les informations révélées par ces documents vont au-delà de la portée de notre mémoire, permettant de retracer l'histoire et le fonctionnement du Conseil central des Œuvres à travers ses rapports avec l'Église. Nous y voyons donc une opportunité de combler en partie l'absence de littérature sur ce sujet par la rédaction de cet article.

En plus de ces sources primaires et des ouvrages mentionnés plus tôt, notre démarche s'appuie également sur deux mémoires de maîtrise présentés à l'École de service social de l'Université Laval, au cours de l'existence de l'association, par des personnes qui y œuvrent. En 1955, le prêtre Marcel Morneau présente un mémoire pour l'obtention de la maîtrise en service social¹¹. Il y détaille l'organisation sociale du Conseil central des Œuvres de Québec. Réalisé en 1962, le mémoire de Louis-Philippe Pelletier, quant à lui, fait l'étude des campagnes de souscription de l'association¹².

L'Église catholique du Québec et le service social au XX^e siècle

Au Québec, le début du xx^e siècle est marqué par des débats opposant au clérico-nationalisme, défendu par le clergé, un libéralisme faisant, entre autres choses, la promotion d'une modernisation du système d'éducation¹³. Ce domaine, comme beaucoup d'autres dans la sphère sociale, est depuis longtemps sous l'aile de l'Église catholique. L'élection de l'Union nationale de Maurice Duplessis en 1936 ramène une vision plus conservatrice de l'économie et du nationalisme québécois, de foi catholique et d'expression française. Malgré ce changement sur la scène politique, le mouvement de sécularisation est déjà entamé et les changements continuent de s'étendre à d'autres aspects de l'action sociale, traditionnellement gérée par l'Église.

Cette transformation n'est pas seulement le fruit de pressions externes. De nombreux intellectuels cléricaux joignent leurs voix aux débats idéologiques qui ont cours. Certains acteurs du domaine religieux, dont le dominicain Georges-Henri Lévesque, se font critiques de la position qu'occupe l'Église dans la société. Sous l'influence des mouvements européens et américains, ils l'encouragent notamment à laisser plus de place à une approche davantage professionnelle de la gestion sociale¹⁴.

En 1938, le père Georges-Henri Lévesque est appelé à fonder une École de sciences sociales, politiques et économiques à l'Université Laval¹⁵. Cette École est à l'origine de la création de l'École de service social en septembre 1943¹⁶. Le père Lévesque a une influence importante sur l'action sociale au Québec, en partie grâce aux années passées en Europe où il entreprend des études en sciences sociales¹⁷. Parmi le premier groupe de professeurs, nombreux sont ceux qui sont également issus des universités européennes et américaines¹⁸. Leur connaissance des mouvements européens et américains a un impact sur l'orientation et le développement du service social au Québec à travers les premières cohortes d'étudiants. Cette double influence entraîne des approches nouvelles, des « synthèses originales »¹⁹ pour répondre aux problèmes particuliers du Québec d'alors. En plus des personnes impliquées dans sa fondation, nombre de diplômés de l'École travaillent au sein du Conseil central des Œuvres de Québec, dont Simone Paré²⁰, qui participe à la première campagne de souscription en 1945²¹.

Le développement des sciences sociales vient appuyer la vague de changements qui secoue la notion de charité chrétienne et le rapport de l'Église à la société québécoise. Visant une approche plus professionnelle de la bienfaisance et de l'action sociale, la congrégation de l'Institut Notre-Dame-du-Bon-Conseil, fondée par Marie-Gérin Lajoie en 1936²², illustre bien la nouvelle direction que prend l'assistance au Québec. Le Conseil central des Œuvres s'inscrit dans le même ordre d'idées. À sa création, il veut mettre de l'ordre dans les œuvres de charité qui existent déjà sur le territoire de l'archidiocèse de Québec. Si l'association a des origines ecclésiastiques évidentes, elle fait également participer des intellectuels et des professionnels issus du domaine des sciences sociales. Loin de se retrouver en opposition, les notions de charité chrétienne et de service social sont déjà toutes deux mises en œuvre au cours des premières années d'existence du Conseil central des Œuvres de Québec.

Origines et création du Conseil central des Œuvres de Québec

Au sein de la correspondance conservée par les archives de l'archidiocèse de Québec, un document daté du 26 mars 1942 présente à l'archevêché les détails d'un projet du chanoine Chamberland²³. Le nom de « conseil des œuvres » y est mentionné pour la première fois dans la

région de Québec. Le document fait mention de la création, en octobre 1940, du Bureau des Œuvres de charités catholiques de Québec. Le but principal de ce bureau est d'« unir sans unifier, de coordonner sans confondre, d'ordonner toutes les œuvres représentées sans leur porter préjudice de telle façon qu'elles travaillent plus efficacement au soulagement de misères humaines²⁴ ».

Comme il ne constitue pas une œuvre charitable en lui-même, le Bureau des Œuvres de charités catholiques de Québec cherche plutôt à promouvoir une meilleure connaissance des œuvres charitables entre elles²⁵. En agissant en tant que lien entre les groupes déjà existants, le Bureau veut entraîner la création d'un réseau d'aide sociale plutôt que des œuvres disparates dont les visées peuvent s'entrecroiser. Les œuvres y sont regroupées selon trois types : les œuvres ouvrières, les œuvres de tempérance ainsi que les œuvres de presse et de propagande²⁶. Le projet vise donc un encadrement des œuvres tout en leur permettant de conserver leur autonomie, et ce, afin de rendre plus efficace la charité chrétienne qui exerce déjà son action sur le territoire du diocèse de Québec. La constitution incluse avec la missive résume bien cette idée. Selon ce document, le Bureau vise à « maintenir chaque Œuvre dans les limites de ses fins spécifiques et, si possible, à intensifier son action par un exercice plus ordonné de ses moyens propres²⁷ ».

Le Bureau des Œuvres de charités catholiques de Québec ne représente cependant pas la première tentative s'efforçant de mettre de l'ordre dans l'aide charitable de la région ; en 1910, en effet, la fondation du Secrétariat des Œuvres visait le même résultat²⁸. En 1922, la Société Saint-Vincent-de-Paul met par la suite en place le Secrétariat des Familles. Celui-ci recherche une meilleure collaboration des œuvres fonctionnant déjà dans la région, un programme qui sera repris en partie par le Service Familial à partir de 1943²⁹. Le Conseil central des Œuvres de Québec représente l'étape suivante dans un processus visant une meilleure coordination de l'assistance sociale. Le projet du chanoine Chamberland suggère également qu'un prêtre ou un laïque soit envoyé à Montréal, New York et Washington afin d'étudier dans les écoles de travail social pour ensuite faire bénéficier de ses connaissances les agences de Québec. Une communication subséquente du 30 mai 1942³⁰ dénote que Québec et Windsor sont alors les deux seules villes de plus de cent mille habitants ne possédant pas d'organisation charitable centrale au Canada. Il existe alors quatorze fédérations de cet ordre au pays.

Le document transmis à l'archevêché détaille les débuts du projet de Bureau des Œuvres de charités catholiques. Il annonce également la création immédiate d'un « fichier central », soit un « centre de renseignements au service de toutes les œuvres ou agences charitables³¹ ». Le fonctionnement de ce fichier s'appuie sur des listes de cas actifs qui seront transmises par chacune des œuvres. Le regroupement de ces listes, à la disposition de toutes les œuvres charitables, doit permettre

une meilleure répartition de l'action charitable au sein de la région desservie. Un fichier similaire existe déjà dans la région de Montréal. Reflet de la mission qu'elle s'est donnée en 1922 avec la création du Secrétariat des Familles, la Société Saint-Vincent-de-Paul est l'une des premières œuvres à contribuer à ce projet. Le fichier est créé aux frais de l'Action sociale catholique et son directeur est chargé de son administration.

Les lettres patentes constituant officiellement le Conseil central des Œuvres de Québec sont enregistrées le 17 février 1945, bien que l'organisme soit établi par décret dès août 1944. Parmi les membres fondateurs, on retrouve, entre autres, Paul-Henri Guimont, professeur du département des sciences économiques de la Faculté des sciences sociales³², ainsi que Thomas Tremblay (juge) et Jean-Marie Guérard (avocat), présidents du Service familial et futurs présidents du Conseil central des Œuvres³³. Les buts de l'association sont ainsi détaillés :

1. Grouper, orienter, diriger les œuvres d'assistances et les sociétés de bienfaisance sociale de Québec et du Diocèse ;
2. Coordonner et développer le travail des différentes œuvres sociales dans un plan d'ensemble, en vue du bien-être général ;
3. Favoriser les meilleures méthodes de rendement des œuvres, délimiter leur travail et empêcher la multiplication des œuvres dans un même champ d'activités sociales ;
4. Rechercher et analyser les problèmes sociaux, éclairer les œuvres sur ces besoins, orienter leur travail en conséquence et susciter la fondation d'autres œuvres de bienfaisance jugées nécessaires ;
5. Prélever, recevoir, administrer les argents provenant des sources privée et publique, distribuer et dépenser ces argents dans le meilleur intérêt de la corporation ;
6. Mettre à la disposition des œuvres des services techniques de consultation et de renseignements ;
7. Organiser tous les services et faire tous les actes pour atteindre les buts de la corporation et remplir ses fonctions³⁴.

Ces objectifs laissent entrevoir la portée que cherche à avoir le nouveau Conseil central des Œuvres de Québec et de quelle façon on entend restructurer l'action sociale dans la région afin de la rendre plus efficace. Dans une étude réalisée en 1955, Marcel Morneau rapporte que le Département de Publicité du Conseil des Œuvres le décrit comme le « porte-parole [de] l'ensemble des œuvres auprès des pouvoirs publics ou autres organismes quand l'intérêt général est en cause³⁵ ». Pour se préparer à cette tâche, le Conseil central des Œuvres de Québec se dote dès le départ d'organes constituant une structure complexe.

Chargée de l'adoption des rapports et des propositions, à l'image d'autres sociétés autonomes³⁶, l'Assemblée générale du Conseil central des Œuvres regroupe les membres actifs et les membres consultants. Parmi les membres actifs, on retrouve deux représentants de chacune des œuvres faisant partie de l'association. Il s'agit ainsi du « premier organe du Conseil des Œuvres³⁷ » qui a la charge de choisir les membres qui forment le Conseil d'administration. Ce dernier est chargé de la gestion des affaires du Conseil central des Œuvres. Cette tâche comprend notamment l'exécution des décisions de l'Assemblée générale, la nomination des employés et l'établissement des sections d'études. Il assure également la surveillance du Comité exécutif³⁸, responsable des affaires courantes.

Sous la supervision du directeur-administrateur, le Bureau du Conseil Central des Œuvres de Québec se situe au siège social de l'association et doit exécuter les décisions des différents organes³⁹. Au sein de l'organigramme du Conseil central des Œuvres de Québec, deux membres importants illustrent bien l'origine et le développement du Conseil des Œuvres se situant à mi-chemin entre la notion de charité chrétienne et celle de la professionnalisation du service social. Un délégué de l'Ordinaire⁴⁰, représentant de l'Église de Québec, et un représentant de l'École de service social viennent compléter l'organigramme. Ils font à la fois partie de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et du Comité exécutif. Le rôle joué par le délégué de l'Ordinaire au sein de la corporation est d'autant plus important, selon Marcel Morneau, que celui-ci occupe également, parfois, le poste de directeur-administrateur du Bureau du Conseil central des Œuvres⁴¹.

Si la présence du représentant de l'Ordinaire est bien documentée, nous n'avons toutefois retracé que peu de renseignements sur le travail accompli par le représentant de l'École de service social au-delà de la description générale de son rôle. La correspondance nous renseigne plus en détail sur le travail du délégué de l'Ordinaire du simple fait qu'il est le rédacteur d'une partie de celle-ci. Toutefois, l'étude de Marcel Morneau s'étend peu sur le rôle joué par le représentant de l'École de service social dans l'organisation du Conseil central des Œuvres. Dans *Histoire du développement du mouvement Centraide de Québec*, les auteurs rapportent cependant qu'à la fin de la période couverte par cet article, les professionnels du service social occupent la majorité des postes de direction au sein du Conseil central des Œuvres⁴². En plus des organes déjà mentionnés, ces professionnels travaillent au cœur des nombreux services et sections d'études qui viennent compléter l'organigramme du Conseil central des Œuvres. Les sections d'études sont notamment dédiées à des sujets tels que les immigrants, les loisirs, la famille et l'enfance.

L'Église catholique de Québec et le Conseil central des Œuvres

Qu'il existe une relation entre le Conseil central des Œuvres et l'Église catholique est une évidence. Ce rapport est souligné en toutes lettres par l'article 4 de la Constitution et des Règlements du Conseil central des Œuvres de Québec : « Cette corporation fait partie de l'ensemble des œuvres de l'action sociale catholique du diocèse de Québec et elle est soumise aux directives de l'Ordinaire⁴³. » Cet énoncé montre la nature directe de la relation entre la corporation et les autorités religieuses de l'archidiocèse.

L'étude de la correspondance entre le Conseil central des Œuvres et l'archidiocèse de Québec permet de suivre l'évolution de leurs rapports. L'importance de leurs liens est illustrée par une lettre adressée à l'archevêque en février 1945. Dans celle-ci, Georges-Léon Pelletier, évêque auxiliaire et l'un des membres fondateurs du Conseil central des Œuvres, souligne qu'il est essentiel qu'un prêtre se retrouve en tête du conseil ou, du moins, y agisse comme « "aviseur" moral et surveillant de la doctrine⁴⁴ ». Le prêtre Marcel Morneau écrit, quant à lui, que le but du Conseil des Œuvres de Québec est de faciliter la mission de charité de l'Église québécoise et d'entretenir ses rapports avec les œuvres du diocèse⁴⁵.

Par le délégué de l'Ordinaire, l'Église maintient un lien actif direct avec l'organisation. C'est ce lien que reflète la correspondance conservée dans les archives de l'archidiocèse de Québec. De façon fréquente au cours de l'existence de la corporation, le délégué de l'Ordinaire informe l'archevêché de la nature des travaux du Conseil des Œuvres. Il lui fait également parvenir des rapports et d'autres formes de documentation. L'échange va dans les deux sens : l'archevêque de Québec et ses évêques auxiliaires y contribuent aussi en y allant d'opinions et de suggestions.

À l'occasion, les autorités diocésaines font également usage de leur influence à la demande du Conseil central des Œuvres. Dans une lettre datée du 18 octobre 1949, le vice-président Jean-Marie Guérard présente une requête pour l'intervention de Mgr Roy auprès du Patronage Saint-Vincent-de-Paul afin de faciliter la résolution d'un conflit en ce qui concerne la tenue d'une campagne individuelle :

Depuis quatre ans, par l'entremise de son Service financier, le Conseil central des Œuvres a mis sur pied une organisation de méthodes pour obtenir et distribuer ces ressources charitables au profit de nos œuvres. Or, nous constatons que plusieurs œuvres, loin de coopérer avec le Conseil des Œuvres, organe officiel, exploitent le dévouement de certaines personnes, les méthodes développées, et pressurent la charité publique pour des intérêts particuliers⁴⁶.

Bien que le vice-président du Conseil central des Œuvres y sollicite de « précieuses directives⁴⁷ » de la part de l'Archevêque dans un « esprit

de soumission⁴⁸», le document détaille un plan d'action déjà établi par l'association. L'absence de réponse à cette requête dans les archives répertoriées nous empêche de déterminer si l'approbation du plan d'action est une simple formalité ou si l'archevêché demande des modifications. La missive permet cependant de déterminer que le Conseil central des Œuvres jouit d'une certaine autonomie dans l'élaboration de ses méthodes. Puisque ses actions l'amènent toutefois à fonctionner dans la sphère religieuse, ses liens avec l'Église jouent un rôle important dans la perception qu'aura le public de la corporation et du travail qu'elle accomplit. Cette perception est également entretenue par les liens que le Conseil central des Œuvres entretient avec d'autres organismes de confession catholique, tel Caritas-Canada.

Les campagnes de souscription

Parmi les changements que connaît le Conseil des Œuvres à travers son existence, l'un des plus facilement observables est l'évolution de ses campagnes de souscription. En 1962, Louis-Philippe Pelletier présente un mémoire de maîtrise à l'École de service social de l'Université Laval qui fait l'examen des termes et des thématiques utilisés dans les campagnes de souscription du Conseil central des Œuvres de Québec. Ces campagnes annuelles visent à réunir des fonds importants afin de pouvoir les redistribuer auprès des œuvres membres selon leurs besoins. Un président de campagne est désigné chaque année, souvent un important homme d'affaires ou autre figure proéminente de la région.

En 1946, le comité de la campagne annuelle vise quatre secteurs : la souscription générale à domicile, la souscription des noms spéciaux (maisons d'affaires, industries, commerces, conseil de ville, corporations, fabriques, commissions scolaires, etc.), la souscription des membres des organisations professionnelles et la souscription des employés gouvernementaux et des syndicats⁴⁹. En ce qui concerne la souscription générale à domicile, elle est effectuée par des bénévoles, parfois peu renseignés sur les activités du Conseil central des Œuvres. Cette disposition ne facilite guère la diffusion des nouvelles idéologies du service social auprès de la population en général⁵⁰.

Une vaste campagne de propagande et de publicité est lancée par les voies de la presse, de la radio et du cinéma. Le comité fait également publier dans la presse des nouvelles générales sur le service social, la charité et le Conseil central des Œuvres lui-même. En contact avec la population dans les paroisses, les curés sont encouragés à parler de la campagne de souscription dans leurs sermons et à lire des lettres rédigées par l'archevêque. Dans l'une d'entre elles, Mgr Maurice Roy annonce aux paroissiens qu'ils recevront «bientôt la visite des aides bénévoles qui iront dans [vos] foyers tendre la main au bénéfice de nos œuvres⁵¹». Il y décrit également le don au Conseil central des Œuvres comme une aumône. C'est donc dire que les principes de la charité

chrétienne occupent toujours une grande place dans le fonctionnement du Conseil des Œuvres, à tout le moins en ce qui concerne la division chargée de la publicité.

L'étude de Louis-Philippe Pelletier repose sur un relevé des termes employés dans la publicité entourant les campagnes de financement. Trois périodes sont analysées, soit 1945-1946, 1953-1954 et 1954-1959. Pour chacune d'entre elles, l'auteur a mis à l'examen tous les articles et les annonces parus dans les journaux. Il a toutefois fait abstraction des slogans adoptés par la campagne afin que le nombre de répétitions de ceux-ci ne vienne pas gonfler la fréquence des termes dans le relevé⁵². Il est important de noter que les périodes étudiées par Pelletier dans son mémoire de maîtrise ne couvrent pas l'ensemble de l'existence du Conseil central des Œuvres de Québec. Malgré tout, l'évolution observable sur une période de quinze ans est révélatrice des changements qui s'opèrent au sein de l'organisation.

La première partie de l'analyse met en évidence l'évolution des raisons invoquées pour encourager la souscription à la campagne de financement. Bien que la charité – ou la pitié – demeure le motif le plus utilisé au cours des trois périodes, sa fréquence d'utilisation passe de 73,7% de toutes les publicités en 1945-1946 à 42,9%⁵³ pour 1958-1959⁵⁴. L'utilisation du concept de devoir communautaire connaît au même moment une progression, passant d'un maigre 5,25% de toutes les publicités en 1945-1946 à 22,9% pour 1958-1959. Ce concept regroupe des notions telles que le sens social et l'entraide communautaire. C'est donc dire que sur une période de quinze ans, les expressions se rapportant à la vision chrétienne de la charité se font plus rares dans la publicité entourant les campagnes de financement. L'idéologie chrétienne n'est cependant pas complètement rejetée puisqu'elle demeure toujours présente dans près de la moitié des documents publicitaires produits. Si la première campagne étudiée par Pelletier repose majoritairement sur une publicité faisant appel à la charité chrétienne, celle de 1958-1959 laisse davantage de place à une vision moins religieuse de l'action sociale. Bien qu'elle ne représente que le quart de toutes les publications, l'utilisation du concept de devoir communautaire est notable puisque celui-ci ne constitue pas un aspect traditionnel de la charité chrétienne.

Les campagnes de financement ne cherchent pas uniquement à influencer la perception qu'a la société du travail qu'accomplit le Conseil central des Œuvres. Elles visent également à faire évoluer sa conception de l'ancienne idée de charité chrétienne dans un contexte moderne. En effet, Pelletier insiste à de nombreuses reprises sur la nécessité de faire comprendre à la population visée que les dons qui sont recueillis ne seront pas uniquement utilisés pour venir en aide aux nécessiteux. Certaines des œuvres que l'association regroupe travaillent à des réalisations qui peuvent avoir des répercussions sur la vie de toute

la communauté. Des expressions trop abstraites dans la publicité entourant les campagnes de financement ne font que cultiver la confusion qui existe déjà chez la population quant à l'utilisation des dons :

Le soutien ou la survie des œuvres » semble une explication plus exacte que [« pour les bonnes œuvres »] de la destination des fonds recueillis, mais cette explication ne vaut que si l'on peut tenir pour acquis que la population sait précisément à quoi les œuvres utiliseront ces fonds. Étant donné que la population ne semble pas très renseignée sur ce point, lui laisser entendre que l'argent servira aux Œuvres équivaut à ne rien dire sur la destination ultime des fonds⁵⁵.

La terminologie traitant de la destination des dons recueillis ne connaît pas la même progression que les raisons invoquées pour entraîner la souscription. La seconde campagne (1953-1954) voit une augmentation temporaire de termes se rapportant au service social. Ceux-ci sont par la suite délaissés en faveur d'un vocabulaire relevant de la doctrine catholique : aide aux miséreux, soulagement de la misère⁵⁶, etc. Il est difficile de déterminer ce qui cause cette variation dans les stratégies utilisées pour faire la publicité des campagnes de souscription. Il est possible qu'elle soit uniquement attribuable aux personnes responsables des différentes campagnes ou, encore, qu'elle résulte d'événements précis entourant celles-ci.

La « clientèle » visée, soit la population de Québec, est également un autre facteur à prendre en compte. Malgré les changements entamés, l'influence du clergé ne s'estompe pas immédiatement pour laisser la place à une mentalité orientée vers le bien-être communautaire. Du moins, ce n'est certainement pas une évolution qui peut s'effectuer sur une période aussi courte que celle de l'existence du Conseil central des Œuvres, soit à peine une vingtaine d'années. La sphère dans laquelle l'association agit vient également influencer la perception qu'en a la population. Puisque l'assistance sociale a longtemps été sous la responsabilité de l'Église, il n'est pas difficile de voir en quoi elle peut toujours posséder des connotations religieuses chez la population.

Les concepts véhiculés par le biais de la publicité entourant les campagnes de souscription sont encore empreints de valeurs chrétiennes lorsque Pelletier réalise son analyse en 1962. Puisque le financement des œuvres repose sur le succès de ces campagnes, il est cependant facile de comprendre pourquoi les publicités s'appuient sur des concepts avec lesquels les donateurs sont déjà familiers, telle la charité chrétienne. La publication d'articles sur le service social et l'utilisation d'une nouvelle terminologie montre cependant une volonté de renseigner la population sur ses nouvelles approches.

En mars 1954, le président du Conseil des Œuvres fait parvenir des documents à l'archevêque, dans lesquels il lui fait part de solutions aux problèmes de coordination au sein de l'organisation. Il lui suggère notamment qu'elle soit désignée comme Commission diocésaine des œuvres de bien-être et d'assistance⁵⁷. L'année suivante, d'autres communications traitant des liens unissant l'Église et les sociétés, telles que le Conseil central des Œuvres, sont acheminées à l'archevêque, dans lesquelles il est remarqué que si certaines d'entre elles ont une existence distincte, « cette reconnaissance juridique ne nous indique aucune distinction nécessaire au point de vue ecclésiastique⁵⁸ ». Même plusieurs années après la fondation du Conseil central des Œuvres de Québec, ses dirigeants reconnaissent toujours ses liens avec l'Église.

En 1955, Marcel Morneau définit le Conseil central des Œuvres de Québec comme étant un « organisme privé et laïc, de confession religieuse catholique et soumis à l'autorité de l'Archevêque de Québec⁵⁹ ». Il maintient les « lignes d'expression des attitudes traditionnelles du Québec en matière de bien-être social⁶⁰ », tout en s'appuyant sur le travail des professionnels des services sociaux. Il ne s'agit pas d'une coupure marquée par une opposition entre la bienfaisance propre à la charité chrétienne et les sciences sociales. Il ne s'agit pas non plus d'une apparition soudaine de la professionnalisation du service social. Le Conseil central des Œuvres de Québec est à la fois le résultat d'une rencontre entre ces deux principes et le terrain d'une évolution vers une action sociale plus efficace.

L'étude des campagnes de financement révèle également en quoi le Conseil central des Œuvres constitue une période de transition dans l'histoire du service social au Québec. Malgré la place importante toujours laissée à la charité chrétienne, la publicité utilise de plus en plus des motifs se rapportant au service social. Par la publication d'articles traitant du service social, le Conseil cherche également à mieux informer la population sur le travail qu'il réalise.

Le Conseil central des Œuvres de Québec représente une période de transition et de professionnalisation dans l'histoire du service social au Québec. Comme il s'inscrit dans la continuation du travail accompli par les œuvres catholiques, l'organisme vise une gestion plus efficace de l'action sociale. Sous l'influence de l'École de service social, dont plusieurs diplômés exercent leur action au sein de l'organisme, il met en place des structures qui continuent d'évoluer lorsque le Conseil central des Œuvres de Québec devient le Conseil des Œuvres et du bien-être de Québec. Au cours de la décennie qui suit, il change par deux fois de nom, devenant tout d'abord Plume Rouge⁶¹ en 1973 et, enfin, Centraide-Québec en 1976, forme sous laquelle l'organisme existe toujours.

Notes

1. « Lettres patentes constituant en corporation “Conseil central des Œuvres” », 17 février 1945, Archives de l'Archidiocèse de Québec, AAQ 72 C.
2. Lucia Ferretti, *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal, Boréal, 1999, p. 141.
3. Albert Faucher (dir.), *Cinquante ans de sciences sociales à l'Université Laval: l'histoire de la Faculté des sciences sociales (1938-1988)*, Sainte-Foy, Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, 1988.
4. Simone Paré, « L'École de service social de l'Université Laval, 1943-1988 », *ibid.*, p. 220-221.
5. Centre interuniversitaire d'études québécoises, *Naître et grandir à Québec, 1850-1950*, <http://expong.cieq.ca/> (page consultée le 10 mai 2011).
6. Marie-Andrée Couillard, Jean-Louis Gendron et Hector Ouellet, *Histoire et développement du mouvement Centraide de Québec*, Centre de recherche sur les services communautaires, Sainte-Foy, Université Laval, 1995.
7. *Ibid.*, p. 8.
8. Notre travail porte sur cinq groupes ayant œuvré, au cours de la période 1946-1968, auprès des DP (*Displaced People*) pour qui le Québec a représenté une nouvelle terre d'accueil. Ces cinq groupes sont la YWCA (*Young Women's Christian Association*), le JIAS (*Jewish Immigrant Aid Services*), la *Ladies' Protestant Home*, la *Refugee Aid Society* et le Conseil central des Œuvres de Québec. Notre mémoire cherche à étudier l'action des groupes (sélectionnés selon différents critères incluant la langue et la confession religieuse) sous l'angle de leurs objectifs et de leurs motivations pour présenter un portrait d'ensemble de l'assistance aux DP dans le Québec d'après-guerre.
9. Couillard, Gendron et Ouellet, *op. cit.*, p. 8.
10. Ces documents sont regroupés sous la cote AAQ 72 C.
11. Marcel Morneau, *Le Conseil central des Œuvres: son organisation sociale*, mémoire de maîtrise (service social), Québec, Université Laval, 1955.
12. Louis-Philippe Pelletier, *Les campagnes de la Fédération des Œuvres du Diocèse de Québec, de 1946 à 1959*, mémoire de maîtrise (service social), Québec, Université Laval, 1962.
13. Raymond Lemieux et Jean-Paul Montminy, *Le catholicisme québécois*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC, 2000, p. 54.
14. Ferretti, *op. cit.*, p. 139-140.
15. Eugène Bussière, « En hommage au fondateur », dans Faucher (dir.), *op. cit.*, p. 8.
16. « Historique », *Faculté des sciences sociales – École de service social*, http://www.svs.ulaval.ca/?pid=550#section_3337 (page consultée le 10 mai 2011).
17. Jean-Charles Falardeau, « La Faculté du Cap Diamant », dans Faucher (dir.), *op. cit.*, p. 17.
18. *Ibid.*, p. 22.
19. *Ibid.*
20. Simone Paré est la toute première diplômée de l'École de service social de l'Université Laval.
21. Couillard, Gendron et Ouellet, *op. cit.*, p. 9.
22. *Ibid.*, p. 140-141.
23. Il s'agit probablement de Louis-Joseph Chamberland, bien que nous ne soyons pas en mesure de le confirmer.

24. «La situation des œuvres charitables à Québec. Projet de M. Le chanoine Chamberland – conseil des Œuvres», 26 mars 1942, Archives de l'Archidiocèse de Québec, AAQ 72 C.
25. Le document définit les œuvres charitables comme «toutes organisations masculine et féminine dûment constituées s'occupant de porter secours aux pauvres et aux miséreux de toutes sortes, tant au point de vue moral que matériel».
26. Couillard, Gendron et Ouellet, *op. cit.*, p. 9.
27. «La situation des œuvres charitables à Québec. Projet de M. Le chanoine Chamberland – conseil des Œuvres», 26 mars 1942, Archives de l'Archidiocèse de Québec, AAQ 72 C.
28. Couillard, Gendron et Ouellet, *op. cit.*, p. 9.
29. *Ibid.*
30. «Pour une fédération à Québec», 30 mai 1942, Archives de l'Archidiocèse de Québec, AAQ 72 C.
31. «La situation des œuvres charitables à Québec. Projet de M. Le chanoine Chamberland – conseil des Œuvres [26 mars 1942]», Archives de l'Archidiocèse de Québec, AAQ 72 C.
32. Falardeau, *loc. cit.*, p. 21.
33. *Ibid.*, p. 221.
34. «Lettres patentes constituant en corporation “Conseil central des Œuvres”», 17 février 1945, Archives de l'Archidiocèse de Québec, AAQ 72 C.
35. Morneau, *op. cit.*, p. 12.
36. *Ibid.*, p. 21.
37. *Ibid.*
38. *Ibid.*, p. 23.
39. *Ibid.*
40. L'Ordinaire est chargé de la juridiction des domaines de la vie ecclésiastique.
41. Morneau, *op. cit.*, p. 29.
42. Couillard, Gendron et Ouellet, *op. cit.*, p. 14.
43. «Constitution et règlements du Conseil Central des Œuvres de Québec, février 1945, Archives de l'Archidiocèse de Québec, AAQ 72 C.
44. «Lettre de Georges-Léon Pelletier», 1^{er} février 1945, Archives de l'Archidiocèse de Québec, AAQ 72 C.
45. Morneau, *op. cit.*, p. 12.
46. «Lettre de Jean-Marie Guérard à propos du Patronage Saint-Vinc», 18 octobre 1949, Archives de l'Archidiocèse de Québec, AAQ 72 C, p. 1.
47. *Ibid.*, p. 2.
48. *Ibid.*
49. Pelletier, *op. cit.*, p. 53-54.
50. *Ibid.*, p. 73.
51. «Lettre de Son Excellence Monseigneur Maurice Roy, Archevêque de Québec, Au sujet de la campagne de souscription du Conseil Central des Œuvres de Québec (9-21 mars 1950)», 9 mars 1950, Archives de l'Archidiocèse de Québec, AAQ 72 C.
52. L'auteur lui-même reconnaît, par contre, qu'il est fort probable que la fréquence de répétition du slogan, et par conséquent des termes employés dans celui-ci, ait pu avoir influencé l'idée que la population se fait des objectifs de l'organisation. Malgré cette concession, il choisit de ne donner qu'une unité de fréquence aux motifs invoqués dans le slogan de chacune des campagnes. Pelletier, *op. cit.*, p. 80.

53. Lors de la campagne de 1953-1954, la fréquence d'utilisation du motif de la charité dans la publicité entourant la campagne de souscription était déjà passée à 47,5%, de toutes les publicités relativement à 73,7% au cours de la première campagne. En comparaison, la variation entre 1953-1954 et 1958-1959 est beaucoup moins importante (de 47,5% à 42,9%).
54. Pelletier, *op. cit.*, p. 84.
55. *Ibid.*, p. 86-87.
56. *Ibid.*
57. « Lettre de Jean-Marie Guérard, président du Conseil central des œuvres de Québec », 11 mars 1954, Archives de l'Archidiocèse de Québec, AAQ 72 C.
58. « Des œuvres catholiques de charité et de bien-être », Alphonse Giroux, 21 septembre 1955, Archives de l'Archidiocèse de Québec, AAQ 72 C, p. 6.
59. Morneau, *op. cit.*, p. 6.
60. *Ibid.*
61. Le symbole de la plume rouge est adopté assez tôt par l'organisme puisqu'on peut le retrouver sur les documents transmis à l'Archidiocèse dès mars 1954.